

Résumé avec commentaires

La pandémie de la COVID-19 a eu un impact catastrophique sur l'emploi et les conditions de travail dans le monde entier (OIT 2020a). Cette étude a examiné comment la pandémie a touché les vies des travailleur.se.s domestiques et leurs familles dans le continent africain. Sur la base de 3.419 enquêtes faites dans quatorze pays africains, il cherche à répondre les questions suivantes :

- Quel a été l'impact des mesures de confinement sur les conditions de travail des travailleur.se.s domestiques ?
- Quel type de soutien de l'État ont reçu les travailleur.se.s domestiques pendant la période de confinement?
- Quelles sont les autres sources de subsistance auxquelles les travailleur.se.s domestiques ont eu recours faute de soutien de l'État?
- Comment les travailleur.se.s domestiques ont-ils/elles traversé les risques pour la santé et la sécurité du travail intime pendant la pandémie de la COVID-19?
- Comment est-ce que l'expérience des travailleur.se.s domestiques pendant les premières vagues de la pandémie peut-elle déterminer les politiques de l'État et les réponses des syndicats pour la reprise après la pandémie?
 - ➤ 29% des travailleur.se.s domestiques ont été suspendu.e.s ou licencié.e.s, 85% desquel.le.s sans indemnité de départ ; et 18% des travailleur.se.s domestiques ont subi une réduction des revenus.
 - Bien que plusieurs pays aient introduit des mesures d'aide aux revenus pendant la période du confinement, seulement 14% des travailleur.se.s domestiques ont reçu quelque soutien en raison des critères d'éligibilité stricts et des procédures de demande pénibles.
 - Faute de soutien de l'État et en raison des familles poussées à bout, 67% des travailleur.se.s domestiques ont reçu de l'aide en nature provenant des syndicats de travailleur.se.s domestiques.
 - Même si la plupart des travailleur.se.s domestiques sont retourné.e.s au travail, 58% des travailleur.se.s domestiques ont signalé qu'ils/elles se sentaient en danger ou en très grand danger, à cause du manque d'approvisionnement d'équipement de protection individuelle, de transport en sécurité et de la nature intime du travail domestique.

Presque la moitié des travailleur.se.s domestiques interrogé.e.s ont subi des réductions des revenus, des suspensions temporaires du travail ou des licenciements. Les licenciements ont été plus fréquents dans les pays qui ont imposé des mesures de confinement plus strictes, tels l'Afrique du Sud, le Sénégal et le Kenya. 85 pour cent des travailleur.se.s domestiques qui ont été licencié.e.s n'ont pas reçu aucune indemnité de départ et un quart des travailleur.se.s continuaient au chômage après une période de six mois. Puisque les travailleur.se.s domestiques en général sont les principaux soutiens de famille, la réduction des revenus a eu un impact spectaculaire sur les foyers. L'impact négatif a été plus profondément exacerbé par

les prix des produits alimentaires et des combustibles en hausse, au milieu de la spéculation sur les prix.

La pandémie de la COVID-19 a souligné l'importance des mesures d'aide aux revenus alors que les états se sont dépêchés de répondre aux retombées socioéconomiques provoquées par les mesures de confinement. Puisque 70 pour cent des travailleur.se.s domestiques interrogé.e,s ne contribuent pas à l'assurance sociale – et plusieurs programmes d'assurance sociale pour des travailleur.se.s domestiques excluent les indemnités de chômage – seulement quelques-un.e.s ont reçu des allocations de chômage par le système de cotisation. Tandis que plusieurs gouvernements africains ont effectivement introduit des mesures d'aide aux revenus – par exemple, la suspension des factures des services publics, la distribution de denrées alimentaires et les transferts monétaires d'urgence – la plupart des mesures ont été très ciblées et elles ont ignoré le "maillon intermédiaire manquant," dans lequel on trouve les travailleur.se.s domestiques. Par conséquent, seulement 17 pour cent des travailleur.se.s domestiques ont reçu quelque sorte de soutien de l'État.

Faute de soutien généralisé de l'État, 67 pour cent des travailleur.se.s domestiques ont signalé qu'ils/elles ont eu recours aux syndicats en quête d'aide. Après tout, il n'était pas facile d'obtenir le soutien des amis et de la famille car eux aussi devaient affronter des crises similaires. Avec l'assistance de la Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques (FITD), les syndicats des travailleur.se.s domestiques ont lancé des campagnes de sensibilisation, ont distribué des denrées alimentaires et des équipements de protection individuelle, et ont formé les travailleur.se.s domestiques aux activités économiques complémentaires telle la fabrication des masques et de savon, pour qu'ils/elles puisent joindre les deux bouts pendant la période du confinement.

Même si la plupart des travailleur.se.s domestiques sont retourné.e.s maintenant au travail, 58 pour cent déclarent qu'ils/elles se sentaient en danger ou en très grand danger à cause du manque d'approvisionnement d'équipement de protection individuelle, de transport en sécurité et de la nature intime du travail domestique. En plus, 53 pour cent des travailleur.se.s domestiques n'ont pas accès aux jours de congé maladie payés, ce qui augmente le risque d'infection et mine leur capacité de s'occuper d'eux mêmes et de leurs familles. Compte tenu de la nature stressant du travail domestique, plusieurs travailleur.se.s ont des problèmes de santé préexistants y compris hypertension artérielle, maladies respiratoires et diabètes. Le risque de succomber à la COVID-19 est plus exacerbé par la dégradation des services de soins de santé et l'accès aux médicaments. Bien que plusieurs des problèmes soulevés dans cet étude ne sont pas nouveaux, ils se sont intensifiés par la pandémie de la COVID-19.

Les recommandations suivantes sont proposées par l'étude aux États, employeur.se.s et organisations des travailleur.se.s domestiques pour y répondre :

- Recommandations pour l'État, en articulation avec les organisations des travailleur.se.s domestiques:
 - o Campagnes de sensibilisation concernant les normes sur la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleur.se.s et les responsabilités des employeur.se.s.

- Distribution d'équipement de protection individuelle, y compris des gants, des masques et du gel hydroalcoolique, dans les points d'accès clé tels des bus et des stations de taxis.
- L'introduction de contrôles des prix et des subventions afin d'assurer que les produits de première nécessité y compris les denrées alimentaires, les services publics et le transport restent abordables.
- L'extension des mesures d'urgence d'aide aux revenus pour les travailleur.se.s domestiques par une aide sociale non contributive.
- L'extension des prestations d'assurance sociale contributives aux travailleur.se.s domestiques et l'adoption d'un cadre d'application qui encourage les employeur.se.s à l'observer.
- o L'introduction d'une allocation contributive de chômage, quand elle n'existe pas.
- o La ratification de la Convention 189 et 190, l'adoption de législation nationale complémentaire et la mise en œuvre d'un cadre d'application approprié.
- o Meilleur accès à l'aide médicale et au transport public en sécurité.

Recommandations pour les employeur.se.s :

- Meilleure communication avec les travailleur.se.s domestiques concernant les mesures sur la santé et la sécurité au travail, l'état sanitaire des membres du foyer, etc.
- Approvisionnement d'équipement de protection individuelle adéquat et transport sans danger pour aller et venir au travail.
- Congé payé pour quarantaine pendant les périodes de confinement ou en cas d'infection.
- Observation des normes internationales et des règles nationales concernant le travail domestique, y compris les contrats écrits, le temps de travail, le salaire, les congés payés – par ex. le repos journalier, les weekends, les jours fériés, les congés de maladie et de maternité – les contributions des employeur.se.s aux programmes d'assurance sociale, les normes sur la santé et la sécurité au travail, et l'indemnité de départ.

Recommandations pour les syndicats des travailleur.se.s domestiques :

- Campagnes de sensibilisation concernant les normes sur la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleur.se.s et les responsabilités des employeur.se.s envers les travailleur.se.s domestiques.
- Campagnes de recrutement afin d'augmenter le volume des membres, de conserver les membres et d'améliorer la perception des cotisations.
- Consolidation des fonds d'assistance d'urgence des syndicats par une meilleure perception des cotisations des syndicats et des campagnes de collecte de fonds de base périodiques, pour distribuer des denrées alimentaires et des équipements de protection individuelle de façon plus durable.
- Expansion du programme de formation des syndicats qui comprennent des ateliers "connaissez vos droits", développement du leadership et génération de revenus.
- Campagne pour faire pression sur les états pour qu'ils ratifient la Convention 189 et 190, adoptent des reformes législatives complémentaires qui incluent l'expansion effective de la protection sociale aux travailleur.se.s domestiques, et mettent en œuvre un cadre d'application adapté au secteur.